

OBLIGATOIRE

INFORMATION OBLIGATOIRE - RENDEZ-VOUS SUR ACCEPTATION DU SALARIÉ

RPC-SUP-032C

Information / proposition à adresser au salarié - son refus n'entraîne aucune conséquence.

ENTREPRISE / REPRÉSENTANT

SALARIÉ

DATE DE DÉBUT DE L'ARRÊT

DURÉE DE L'ABSENCE

SERVICE DE PRÉVENTION ET DE SANTÉ AU TRAVAIL ASSOCIÉ

COORDONNÉES DU SERVICE DE PRÉVENTION ET DE SANTÉ AU TRAVAIL

COURRIER

Objet : information et proposition d'un rendez-vous de liaison

Madame / Monsieur,

Votre absence dépasse trente jours. Vous pouvez demander l'organisation d'un rendez-vous de liaison. Nous vous proposons également ce rendez-vous, auquel le service de prévention et de santé au travail est associé.

Son objet est de vous informer des actions de prévention de la désinsertion professionnelle, de l'examen de préreprise et des mesures d'aménagement pouvant être envisagées. Il ne s'agit ni d'un contrôle médical ni d'une visite de reprise.

Ce rendez-vous est facultatif. Vous êtes libre de l'accepter ou de le refuser ; aucune conséquence ne peut être tirée de votre refus.

DATE / HEURE PROPOSÉE

LIEU / VISIOCONFÉRENCE

RÉPONSE DU SALARIÉ

- ☐ J'accepte et confirme le rendez-vous
- ☐ Je souhaite une autre date / modalité
- ☐ Je ne souhaite pas participer au rendez-vous

RETOUR SOUHAITÉ PAR

CANAL DE RÉPONSE

EMPLOYEUR - ENVOI DE L'INFORMATION

Nom / qualité :

Date :

Signature :

SALARIÉ - RÉPONSE FACULTATIVE

Nom / qualité :

Date :

Signature :